

# CITÉ ÉDUCATIVE

VOL. 15 NO 2 FÉVRIER 2000

## LA REVUE DE L'AGEEFEP

# Ageefep

Association générale  
des étudiants et étudiantes  
de la Faculté de  
l'éducation permanente  
de l'Université de Montréal

*une alliée fidèle*

MISSION

CAMPUS

SERVICES

DOSSIERS

ACTUALITÉS

DÉBATS

L'AGEEFEP SUR LE WEB :  
**ageefep.qc.ca**

Le certificat en toxicomanies  
s'internationalise

Bilan du 8<sup>e</sup> congrès biennal de l'AGEEFEP



---

## LE PETIT ROBERT L'EXPLIQUE :

PLAÎNTE [plɛt] n.f. — v. 1100 dr.; de *plaindre*  
1. (*plaint* v. 1160) Expression vocale de la douleur (par des paroles ou des cris, des gémissements). FIG. Chant, cri ou son qui évoque la plainte ou que l'on compare à une plainte. 2. (1538) Expression du mécontentement que l'on éprouve ♦ blâme, doléance, grief, murmure, protestation, réclamation, reproche. «de justes plaintes et des revendications trop bien fondées» ♦ Adresser une plainte collective à la direction. Sujet, motif de plainte. 3. (v. 1100) Dénonciation en justice d'une infraction par la personne qui affirme en être la victime. Déposer une plainte contre un agresseur, contre X ♦ accuser, dénoncer ; plaignant. — LOC. Porter plainte contre qqn, contre X.

## L'AGEEFEP L'APPLIQUE :

Vous êtes étudiant ou étudiante à la Faculté de l'éducation permanente ? Vous croyez que vos droits ne sont pas respectés ? Composez sans tarder le 842-3678 ou le 1-800-563-3678.

Le service des plaintes de l'AGEEFEP, c'est pour vous et c'est confidentiel !



L'association générale des étudiantes et des étudiants de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal

---

«La cité éducative implique que puissent être mis à la disposition de chaque citoyen les moyens de s'instruire, de se former, de se cultiver à sa propre convenance.»

Edgar Faure, *Apprendre à être*

*Cité éducative* est la revue officielle de l'Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal (AGEEFEP).

**Directeur**

Robert Martin

**Rédacteur en chef**

Claude Garon

**Direction artistique, graphisme et mise en pages**

Signal création publicitaire

**Administrateur**

Denis Sylvain

**Impression**

Imprimerie Transcontinental

**Publicité**

AGEEFEP

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISSN 0833-904X

Port payé à Montréal

Envois de publication canadienne — contrat de vente no 0535680

Les auteur-e-s des articles publiés dans *Cité éducative* conservent l'entière responsabilité de leurs opinions. L'édition générale, les titres et les sous-titres, les bas de vignettes et le choix des illustrations sont de la rédaction. Les textes et illustrations publiés dans *Cité éducative* peuvent être reproduits avec mention obligatoire de la source.

**Comité de direction**

Robert Martin, président

Denis Sylvain, secrétaire général

Normand Bélisle, vice-président

aux affaires académiques

Nathalie Durand, vice-présidente

aux Services aux étudiants

Ange Langlois, vice-président à l'organisation

et à la vie associative

**Secrétariat**

Louise Daigneault

**Adresse postale :**

C.P. 6128,

Succ. Centre-ville

Montréal (Québec)

H3C 3J7

Tél. : (514) 842-3678

1-800-563-3678

Télécopieur :

(514) 842-5896

**Éditorial : La nécessité de la reconnaissance des acquis 5**

**L'AGEEFEP sur le WEB 6**

**L'AETELUQ s'accrédite selon la Loi 7**

**Le Certificat en toxicomanies de la FEP s'internationalise 8**

**L'AGEEFEP discutera avec l'Université d'une nouvelle définition de l'éducation permanente 11**

**L'U. de M. mise sur des programmes courts de 2<sup>e</sup> cycle 12**

**Départ d'un fondateur de l'AGEEFEP 13**

**Projet de politique sur les universités : l'AGEEFEP se réjouit du ton, mais jugera aux actes 14**

**De nouveaux venus à la direction de l'AGEEFEP 15**

**Le mouvement étudiant québécois bénéficie d'une loi unique au monde 16**

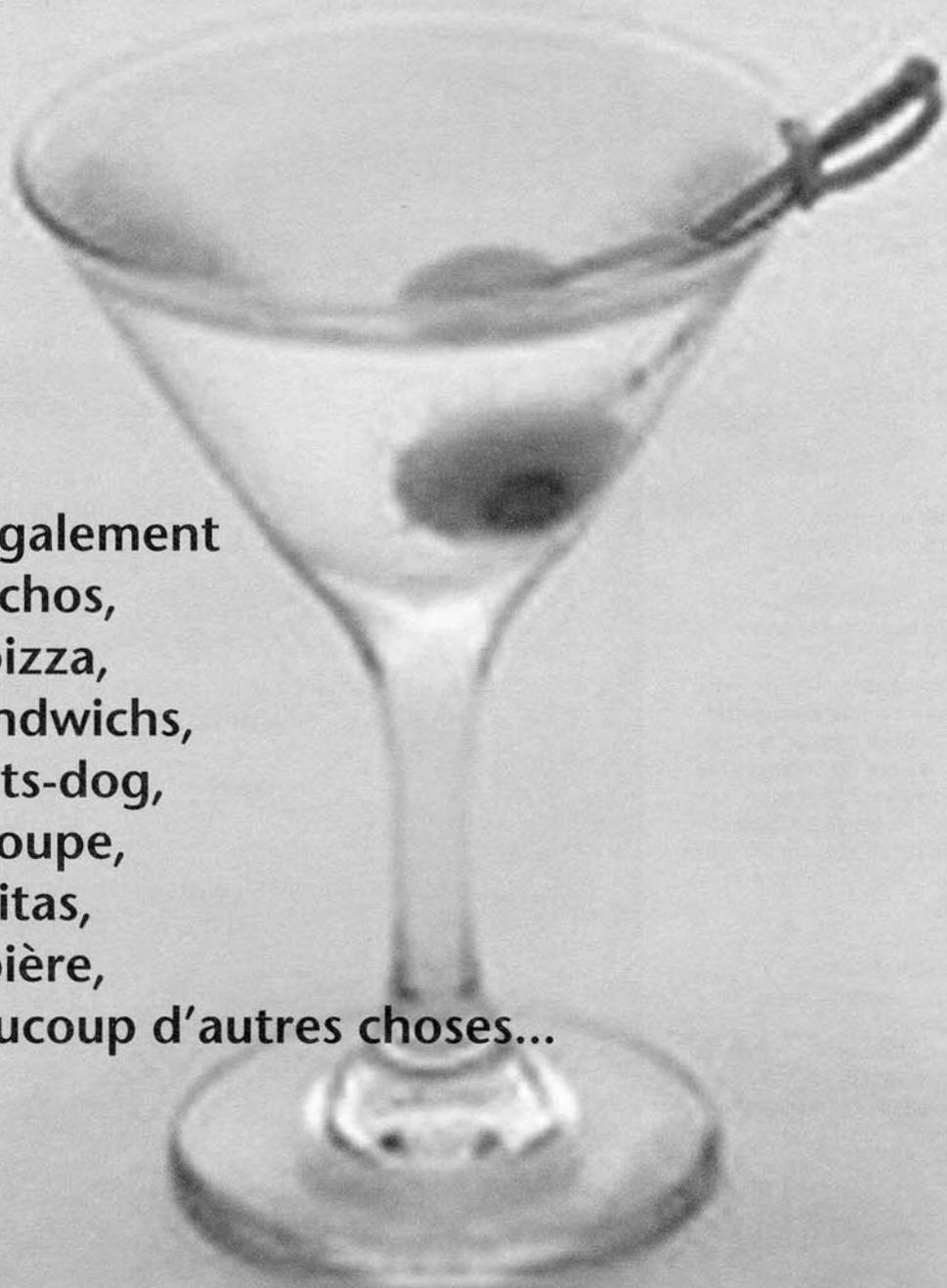
**L'étudiant averti 18**

**L'AGEEFEP en bref 20**

**Scènes du 8<sup>e</sup> congrès biennal de l'AGEEFEP 22**

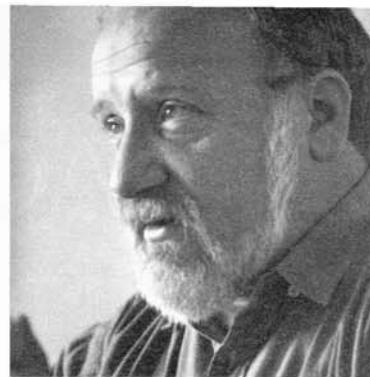


# Nous avons ceci...



Mais également  
des nachos,  
de la pizza,  
des sandwiches,  
des hots-dog,  
de la soupe,  
des fajitas,  
de la bière,  
et beaucoup d'autres choses...

Le resto-bar *La Brunante*  
3200, rue Jean-Brillant, local 2326  
Géré par l'AGEEFEP



## La nécessité de la reconnaissance des acquis

On en parle beaucoup depuis de très nombreuses années, mais on en fait peu, peut-être même moins qu'il y a 10 ans. Pourtant, tant le monde du travail que celui de l'éducation en conviennent : dans une société du savoir, où les sources d'apprentissage et de connaissance sont multiples, la reconnaissance des acquis s'impose. C'est là une question d'efficacité économique mais aussi d'équité sociale.

Rappelons d'abord que la reconnaissance des acquis consiste à accorder à une personne une reconnaissance officielle — par exemple un diplôme ou une certification de compétences — pour des apprentissages réalisés dans des établissements scolaires ou ailleurs dans la société; dans ce dernier cas, on parle d'acquis "expérientiels" ou "extrascolaires".

Au Québec, la reconnaissance des acquis a connu d'importants développements dans la période de 1985 à 1990, particulièrement dans le réseau collégial. Faute de budget, il y a eu régression dans les années suivantes. Tout de même, pour la seule année 1995, quelque 1 500 adultes ont bénéficié de la reconnaissance des acquis dans les cégeps et plus de 11 000 au secondaire.

Les universités pratiquent également la reconnaissance des acquis depuis une trentaine d'années, mais de façon très limitée : elles admettent dans de nombreux programmes d'étude des étudiant-e-s dont l'expérience professionnelle et personnelle compense l'absence de scolarité. De là à convertir ces savoirs expérientiels en

crédits de cours, il y a un pas qu'elles ne franchissent pas. Il y a quelques années, à l'insistance de l'AGEEFEP, la Faculté de l'éducation permanente a certes mené un projet pilote en cette matière, mais il était si restrictif et il a été si peu publicisé qu'il n'a pas été concluant.

Il faut dire que la priorité se situe ailleurs. En effet, comment espérer que les universités pratiquent la reconnaissance des acquis expérientiels quand elles refusent souvent de reconnaître des cours suivis dans d'autres universités? L'AGEEFEP a dramatiquement fait l'expérience de cette réalité, il y a quelques années, lorsque l'Université du Québec à Montréal a refusé d'accorder des équivalences de cours à une quarantaine d'étudiant-e-s du Certificat en droit de la FEP qui souhaitaient poursuivre leurs études au baccalauréat en sciences juridiques. Dans la plupart des cas, il s'agissait pourtant des mêmes cours, faisant appel à la même documentation et souvent donnés par les mêmes professeurs.

L'affaire était si inacceptable et arbitraire que les étudiant-e-s en cause, avec l'appui de l'Association, en ont saisi les tribunaux. La cause a duré environ deux ans et elle a coûté plus de 40 000 \$. Au nom du principe que les tribunaux n'interviennent pas dans les affaires universitaires, les étudiant-e-s ont été déboutés en Cour, mais la question de fond, elle, restait entière : il est coûteux et absurde, autant pour les personnes que pour l'État, que des étudiant-e-s doivent reprendre des cours qu'ils ont déjà réussis.

Depuis les États généraux sur l'éducation, l'AGEEFEP a martelé cette idée chaque fois qu'elle en a eu l'occasion. Le message a visiblement été entendu. Dans le rapport final au ministre de l'Éducation sur le projet de politique de la formation continue, M. Paul Inchauspé rappelle l'importance que les adultes et leurs associations accordent à cette question des équivalences de cours et il écrit ceci : "C'est une question de crédibilité : on s'engage dans des systèmes de reconnaissance complexes et coûteux, comme celui de la reconnaissance des acquis extrascolaires, alors qu'on ne fait rien pour régler une question de base, source d'injustice et d'iniquité."

Les circonstances sont d'ailleurs particulièrement propices pour relancer le dossier. La politique sur la formation continue qu'adoptera probablement le gouvernement du Québec au cours de la prochaine année contiendra des dispositions pour favoriser la reconnaissance des acquis. À la mi-janvier, l'AGEEFEP a également exposé son point de vue à la Commission de l'éducation des adultes du Conseil supérieur de l'éducation, qui prépare un avis au ministre sur l'ensemble de la problématique de la reconnaissance des acquis. Après des années de stagnation, les choses semblent donc devoir bouger.

Le président,

Robert Martin

# L'AGEEFEP sur le WEB

**L**a publication du présent numéro de *Cité éducative* marque le lancement officiel du site web de l'AGEEFEP, dont les coordonnées sont les suivantes : [ageefep.qc.ca](http://ageefep.qc.ca). En facilitant la diffusion de l'information et l'interaction avec les membres, la réalisation de ce projet inaugure une nouvelle ère dans la culture de l'Association.

Au regard du contexte qui a milité en faveur de la présence sur le web, notons que l'enseignement à distance et les activités hors campus ont été les secteurs de croissance les plus dynamiques de la Faculté de l'éducation permanente au cours des dernières années, une tendance qui devrait se poursuivre dans l'avenir prévisible. Ces étudiant-e-s ne venant jamais sur le campus, la communication et l'accès aux services de l'Association sont fort difficiles. Cela est d'autant plus vrai que, pour des raisons financières, la revue *Cité éducative* n'est publiée que deux fois par année. De toutes façons, la souplesse et la quasi instantanéité de l'accès au réseau Internet comportent des avantages sans équivalent dans les autres médias.

L'Association souhaitait en particulier rendre plus accessible l'information que le Service des plaintes a colligée au fil des ans sur les principaux problèmes auxquels font face les étudiants au regard des différents règlements de l'Université et de la Faculté.

En cours de route s'est également ajoutée une collaboration importante, celle de M<sup>me</sup> Chantal Bastien, qui a produit un guide étudiant en s'inspirant des meilleurs auteur-e-s québécois en la matière. On y trouve une foule de conseils pratiques sur la prise de notes, l'écoute en classe, les stratégies d'étude, la rédaction de travaux et la préparation aux examens.

## UN SITE EN DÉVELOPPEMENT

Les visiteurs du site constateront par ailleurs que certaines sections sont inactives. Dans la partie "Services", c'est notamment le cas de la Banque d'examens et de la Banque de syllabus dont la réalisation requiert la collaboration de la FEP. Une entente de principe a été conclue, mais de nombreux documents doivent être vérifiés et mis à jour avant d'être diffusés. Le cours des événements et l'intérêt des membres diront aussi s'il est pertinent d'activer la section "Débats".

Le site compte également quatre autres sections : Mission, Campus, Dossiers et Actualités. La section Mission explique les fondements légaux de l'Association ainsi que ses diverses instances; on y trouve aussi les noms des dirigeant-e-s et des employé-e-s permanents ainsi que leurs coordonnées de même que les faits saillants de l'histoire de l'AGEEFEP.

La section Campus comporte un plan du campus ainsi que de l'information sur les services de photocopie, de stationnement et de salles d'ordinateurs. Dans la section Dossiers, on trouvera les mémoires et divers documents officiels qu'ont produits au cours des dernières années l'AGEEFEP et la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FEAU-QEP), des textes de réflexion sur l'éducation, des textes particulièrement significatifs qu'a publiés *Cité éducative* au fil des ans ainsi que des dossiers thématiques. Cette section s'enrichira au fil du temps.

Notre site web comporte aussi une fonction Actualités. Comme l'indique le nom, l'AGEEFEP y publiera des nouvelles sur l'Association, la FEP, l'Université de Montréal et le monde de l'éducation en général. Les actualités seront évidemment mises à jour régulièrement. C'est aussi dans cette section que les visiteurs du site pourront répondre à un sondage mensuel.

Pour réaliser son site web, l'AGEEFEP a requis les services de la firme Capella technologies, une entreprise spécialisée en la matière. Toute l'équipe de l'AGEEFEP a aussi été mise à contribution et deux employés contractuels, MM. Christian Rémillard et René Bouchard, ont également joué un rôle central dans le projet.

Enfin, nous souhaitons que les membres de l'Association seront nombreux à visiter le site et à nous transmettre leurs commentaires.

# L'AETELUQ s'accrédite selon la Loi

**D**epuis le 21 décembre dernier, l'Association étudiante de la Télé-université de l'Université du Québec (AETELUQ) est accréditée selon la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants.

L'agent d'accréditation du ministère de l'Éducation, M. Guy Major, a émis le certificat d'accréditation à la suite d'un référendum qui s'est tenu du 15 septembre au 15 novembre 1999. Quelque 1 696 étudiantes et étudiants de 1<sup>er</sup> cycle ont participé au scrutin; de ce nombre, 1 465 ont voté en faveur de l'accréditation, soit une proportion de 81,57 %, 223 ont voté contre et huit bulletins ont été annulés.

C'était la troisième fois en quelques années que les étudiant-e-s de cet établissement tenaient un référendum d'accréditation. Les deux fois précédentes, une confortable majorité avait appuyé le projet, mais cette majorité représentait moins de 25 % de l'ensemble des étudiant-e-s inscrits, le seuil minimal requis dans la Loi. Il faut dire que l'organisation d'un référendum à la Télé-université pose des difficultés particulières puisqu'il s'agit d'étudiant-e-s à distance; le scrutin s'est donc tenu par la poste.

Soit dit en passant, la direction de la Télé-université a donné un appui sans équivoque au projet d'accréditation. Sans doute est-elle consciente des avantages politiques qu'il y a à compter sur une association étudiante dans les débats publics sur le développement de l'enseignement universitaire. En pourvoyant de la rétroaction (feedback), une association étudiante peut également

contribuer à l'amélioration des cours, des programmes et de la pédagogie.

Avant même d'être accréditée, l'AETELUQ participait par ailleurs de plein droit aux travaux de la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP). La Fédération a d'ailleurs fourni certains des éléments de la logistique de l'opération référendaire.

D'ici quelques semaines ou quelques mois, l'AETELUQ tiendra son assemblée générale de fondation pour adopter des règlements généraux, élire ses dirigeant-e-s, adopter le budget et fixer la cotisation.

Rappelons enfin qu'une association accréditée jouit de droits très importants (voir à ce sujet *Le mouvement étudiant québécois bénéficie d'une loi unique au monde*, en page 16).

## Le CRQ mise sur la politique des hors campus de l'U. de M.

**L**e Conseil régional de l'AGEEFEP à Québec (CRQ) a évidemment accueilli favorablement le feu vert qu'a donné la direction de l'Université de Montréal au développement des activités hors campus. Le CRQ est cependant impatient de voir dans quelle mesure et selon quelles modalités cette politique s'appliquera au campus de la Vieille Capitale, qui compte environ 150 étudiantes et étudiants.

Le président du CRQ, M. Alain Tremblay, comprend fort bien que les efforts récents de l'U. de M. et de la FEP aient porté sur l'ouverture du hors campus de Longueuil et sur le développement du hors campus de Laval, deux régions populeuses qui offrent d'intéressantes possibilités de développement. Il souhaite cependant qu'on n'oublie pas Québec où, estime-t-il, il existe un bassin de population non négligeable et de grands besoins de formation continue. La croissance du hors campus de Québec passe évidemment par l'offre de nouveaux programmes.

Pour savoir précisément de quoi il retourne, le président du CRQ a d'ailleurs invité le doyen de la FEP, M. Robert Leroux, à se rendre à

Québec pour une rencontre où seraient conviés tous les étudiant-e-s du hors campus. Il y a quelques années, le prédécesseur de M. Leroux, M. Jacques Boucher, avait accepté une invitation similaire, à la grande satisfaction des étudiant-e-s, qui n'ont pas l'occasion de rencontrer les autorités de la FEP et qui ont ainsi obtenu des réponses à leurs questions.

Dans un tout autre ordre d'idées, notons par ailleurs qu'une délégation du hors campus de Québec a participé au 8<sup>e</sup> congrès biennal de l'AGEEFEP. M. Alain Tremblay a été réélu dans ses fonctions de président, tout comme sa collègue de l'exécutif, M<sup>me</sup> Manon Laflamme.

DES ENTENTES AVEC LA FRANCE, LA SUISSE ET LA MARTINIQUE

# Le Certificat en toxicomanies de la FEP s'internationalise



*En vertu d'une entente avec l'Université de Lille, le programme de toxicomanies de la FEP est maintenant offert en France.*

**Claude Garon**

**E**n créant le **Certificat en toxicomanies : prévention et réadaptation, il y a 21 ans, la Faculté de l'éducation permanente avait innové : c'était le seul programme universitaire au monde qui visait à former des intervenantes et intervenants de première ligne. Deux décennies plus tard, ce programme de certificat est toujours aussi pertinent. À preuve, il s'internationalise : chacune à leur façon, la France, la Suisse et la Martinique l'ont adopté, et d'autres pays pourraient bien en faire autant au cours des prochaines années. Le programme se porte également très bien au Québec.**

L'entente la plus substantielle, celle entre la FEP et l'Université catholique de Lille, en France, consiste à offrir conjointement, depuis septembre dernier, un programme de 10 cours menant à un Diplôme interuniversitaire international en prévention et prise en charge des conduites de dépendances; le diplôme portera le sceau des deux établissements, qui se partageront les revenus. Selon cette entente, la FEP fournit le cadre du programme, que les professeurs de l'Université de Lille ont adapté aux besoins et aux caractéristiques de la France. L'enseignement à distance constitue également un important volet de cette collaboration : la FEP prête ses cours à distance — la moitié des cours du programme est disponible sous cette forme — alors que l'Université de Lille consacra une partie du million de dollars qu'elle investit dans le projet à la création de nouveaux cours à distance. Toute

l'affaire a par ailleurs été officiellement ficelée au cours d'une mission du gouvernement du Québec que dirigeait M. Gilles Baril, ministre délégué à la Santé, aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse.

L'engagement de la Suisse est de nature différente. Dans ce cas, il s'agit d'une cohorte de 30 étudiantes et étudiants de Lausanne qui ont opté pour le programme tel qu'il se donne à Montréal; les enseignants sont des Suisses.

Pour ce qui est de la Martinique, on y offre depuis le début de la nouvelle année 200 heures de formation en santé mentale et toxicomanies menant à une attestation universitaire.

Ces développements ne sont pas le fruit du hasard. Ainsi, en mars 1999, la FEP effectuait une première percée internationale très remarquée en organisant à Montréal un congrès international qui avait pour thème "Drogues par injection, Enjeux pour la société", dont les commanditaires allaient de Santé Canada à la Régie régionale de

la santé et des services sociaux de Montréal-Centre en passant par la Fondation Jean Lapointe et le Centre de coordination sur le sida du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. Plus de 1 000 personnes venant de nombreux pays ont participé à cet événement qui a contribué à nouer de nombreux contacts et à mieux faire connaître l'expertise québécoise en toxicomanies.

Au cœur de toute l'affaire, un homme très connu dans le monde des professionnels de la toxicomanie, M. Luc Chabot, qui dirige le programme de la FEP depuis trois ans. Avant d'occuper cette fonction, il avait notamment été directeur général de la Fondation Jean Lapointe et il avait participé, au début des années 90, à la création des premiers centres de traitement des adolescents souffrant de toxicomanies, l'une des principales recommandations du Rapport Bertrand.

### UNE APPROCHE "DÉMÉDICALISÉE"

M. Chabot est persuadé que les ententes conclues ne constituent que le début de l'internationalisation du programme. D'abord parce qu'il n'existe guère de pays dans le monde qui soient exempts de problèmes de toxicomanies, ensuite parce que la problématique est plus complexe que jamais — on pense en particulier aux drogues de synthèse, au développement du marché de l'héroïne ou au jeu compulsif —, enfin et surtout parce que l'approche bio-psycho-sociale de la toxicomanie développée au Québec diffère de l'approche médicale toujours pratiquée aux États-Unis et en Europe.

L'orientation particulière du programme de la FEP n'est d'ailleurs pas étrangère au contexte social dans lequel il est né. Au Québec comme ailleurs dans le monde occidental, les années 60 ont été marquées par une diversification et une augmentation de la consommation

de drogues. Jusqu'à cette époque, rappelle M. Chabot, le curé et le médecin réglaient tant bien que mal les problèmes de toxicomanies — essentiellement l'alcoolisme —, mais bientôt ils ne purent suffire à la tâche.

Au début des années 70, les travaux de la Commission Le Dain ont suscité un vigoureux débat au Canada sur la consommation des drogues et ils ont produit un résultat concret : la création, dans chaque région du Québec, de centres publics de réadaptation offrant gratuitement des soins aux toxicomanes. Bientôt, des besoins de validation et de perfectionnement de la formation ont émergé. C'est dans ce contexte que deux professeurs de l'U. de M., M<sup>me</sup> Louise Nadeau, une pionnière de la recherche dans le domaine, et M<sup>me</sup> Marie-Andrée

le développement du volet "prévention".

### PROPHÈTE EN SON PAYS

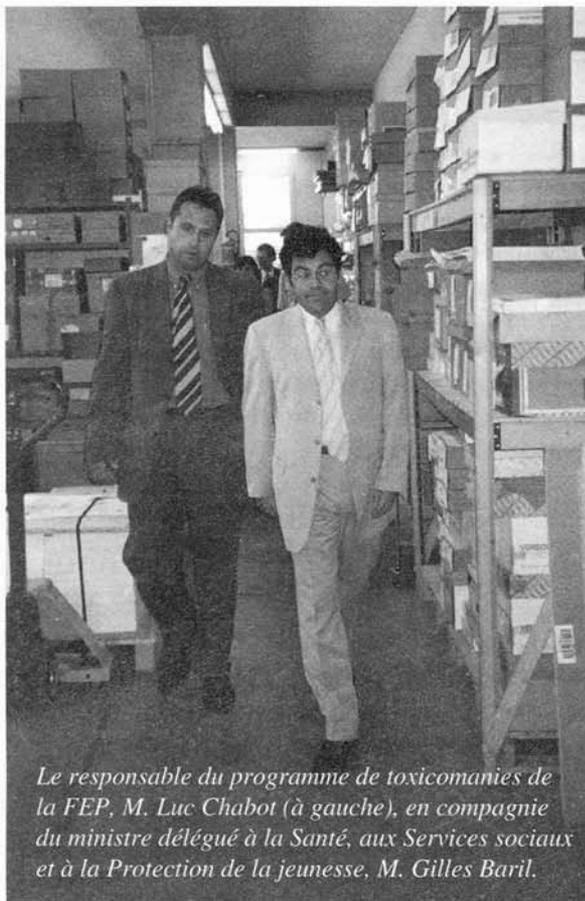
Infirmières, policiers, enseignants, intervenants de terrain, jeunes diplômés en psycho-éducation ou en criminologie, les étudiant-e-s en toxicomanies proviennent de nombreux horizons et ils le font en grand nombre. Ainsi, en septembre dernier, le Certificat a accueilli la plus nombreuse cohorte de son histoire. Ce succès est pour une bonne part attribuable aux efforts qui ont été consentis pour l'offrir hors campus, soit à Lanoraie, Saint-Hyacinthe, Québec, Chicoutimi, Alma, Laval ainsi qu'à la Maison Jean-Lapointe. Comme quoi, contrairement à l'adage, on peut aussi être prophète en son pays...

### DEUX PROGRAMMES DE 2<sup>E</sup> CYCLE

Depuis un an, ceux et celles qui détiennent un baccalauréat ont également la possibilité d'approfondir leur formation dans deux programmes interdisciplinaires de 2<sup>e</sup> cycle qui constituent une première dans le monde universitaire francophone.

Le premier est un micro-programme de 18 crédits menant à une attestation d'études et l'obtention de 12 autres crédits mène à un Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS de 30 crédits). Les deux programmes, qui visent à "intégrer des connaissances provenant des sciences biologiques, humaines et sociales et de les appliquer dans la pratique d'intervention ou de recherche en toxicomanies", pour reprendre les mots de la documentation officielle, se situent dans la continuité du certificat de 1<sup>er</sup> cycle.

La Faculté des études supérieures a confié la direction de ces programmes à M<sup>me</sup> Louise Nadeau. La FEP y collabore en organisant des stages en milieu de recherche et d'intervention.



*Le responsable du programme de toxicomanies de la FEP, M. Luc Chabot (à gauche), en compagnie du ministre délégué à la Santé, aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse, M. Gilles Baril.*

Bertrand, criminologue et membre de la Commission Le Dain, ont créé le programme. Depuis, ce dernier a fait l'objet de trois révisions importantes; l'une d'elles, il y a dix ans, a permis

*Convaincu d'être*

**bien assuré?**



**Mieux assuré**

**Avec votre régime de groupe à La Sécurité**

- L'assistance juridique sans frais
- Valeur à neuf
- Rabais pour les résidences munies d'un système d'alarme
- Assurance sur les biens des étudiants
- Assurance pour bijoux, fourrure, motomarine, etc.
- Assurance pour les travailleurs autonomes à domicile
- Rabais pour les 55 ans et plus
- Assurance pour les entreprises et les immeubles d'habitation
- et plus encore.

**Montréal : (514) 281-8121 • Québec : (418) 835-6806**

**Sans frais : 1 800 363-6344 • [info@lasecurite.com](mailto:info@lasecurite.com)**



**La Sécurité,  
assurances générales**

**PREMIER EN ASSURANCE DE GROUPE**

# L'AGEEFEP discutera avec la direction de l'Université d'une nouvelle définition de l'éducation permanente

**L**e 8<sup>e</sup> congrès biennal, qui s'est tenu les 20 et 21 novembre derniers, a donné son accord : l'AGEEFEP mènera des pourparlers avec la direction de l'Université de Montréal afin d'en venir à une nouvelle définition de l'éducation permanente qui inclurait toutes les activités créditées de cette nature dans l'établissement.

Une conséquence principale résulterait de l'aboutissement de ces pourparlers : l'Association déborderait de la Faculté de l'éducation permanente et elle inclurait de nouveaux membres, y compris au 2<sup>e</sup> cycle, provenant des autres facultés qui offrent déjà et offriront de plus en plus d'activités de formation continue (voir *L'U. de M. mise sur des programmes courts de 2<sup>e</sup> cycle*).

C'est la direction de l'Université — et non l'Association — qui a mis sur la table l'hypothèse d'une redéfinition de l'éducation permanente, une initiative qui s'inscrit dans une réflexion plus large sur le développement de la formation continue dans l'établissement. L'affaire comporte un aspect juridique puisque, en vertu de la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants*, c'est à l'établissement qu'il appartient de définir ce qu'il entend par "éducation permanente", l'une des trois catégories d'étudiants reconnues dans la Loi, les deux autres étant le 1<sup>er</sup> cycle régulier et les études supérieures. Elle a certainement aussi une dimension politique puisque l'Association serait dorénavant appelée à intervenir dans des facultés où elle a jusqu'à maintenant été absente et où elle côtoiera la Fédération des associations étudiantes du campus de l'U. de M. (FAECUM).

Les contours des concepts d'éducation permanente et de formation continue étant à la fois larges et flous, la mise au point d'une nouvelle définition requerra par ailleurs du doigté. À ce moment-ci, on peut présumer que la notion de programmes de perfectionnement professionnel destinés prioritairement aux personnes qui occupent un emploi sera au cœur de la définition.

## LA FORMATION CONTINUE NON CRÉDITÉE

Autre élément au dossier : depuis plusieurs années, l'AGEEFEP revendique le droit de représenter les per-

sonnes inscrites à des activités de formation continue non créditées. En général, ces activités découlent d'ententes entre la FEP et l'U. de M., d'une part; et d'entreprises privées, d'autre part. Il s'agit de formations pointues, conçues en fonction des besoins de l'entreprise et sanctionnées par des unités de formation continue, non par des crédits.

La prétention de l'AGEEFEP découle de la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants*. Celle-ci ne fait aucune distinction entre la formation créditée et la formation non créditée; elle indique seulement que sont incluses dans l'accréditation toutes les personnes engagées dans une activité pédagogique. Or, les activités de formation non créditées constituent, au sens de l'Association, des activités pédagogiques.

La direction de l'Université et celle de la FEP ne partagent pas cette interprétation, mais c'est probablement davantage pour des considérations pratiques qu'elles refusent depuis plusieurs années de reconnaître le droit de l'Association à représenter les étudiant-e-s de la formation continue non créditée. Du point de vue d'une entreprise, on peut comprendre que l'idée de devoir tenir compte d'une association étudiante constitue un irritant. Cela est d'autant plus vrai que ces formations sont souvent données dans l'entreprise, non dans les locaux de l'Université, et que les questions relatives à la formation des employé-e-s relèvent souvent des conventions collectives.

La direction de l'Université ayant déjà indiqué que cette question ferait nécessairement partie des discussions à venir, le congrès a donné le mandat au Conseil de direction de "réévaluer la revendication quant à la représentation des personnes inscrites dans des activités de formation continue non créditées" s'il le juge opportun.

## AGEEFEP : UNE DÉNOMINATION INAPPROPRIÉE?

Subsidiairement, l'adoption d'une nouvelle définition de l'éducation permanente amènerait l'Association à s'interroger sur l'opportunité de changer de nom afin de refléter plus fidèlement la réalité de son accréditation. Ce n'est là qu'un exemple, mais l'AGEEFEP pourrait devenir l'AEEPUM, l'acronyme de "Association étudiante de l'éducation permanente de l'Université de Montréal".

Tout changement de nom, a indiqué le congrès, devrait être précédé d'une consultation des membres. La décision serait vraisemblablement prise au cours d'une assemblée générale spéciale.

# CONFIRMATION DU MANDAT DE LA FEP AU 1<sup>ER</sup> CYCLE L'U. de M. mise sur des programmes courts de 2<sup>e</sup> cycle

**T**out en confirmant le mandat de la Faculté de l'éducation permanente (FEP) dans les programmes courts de 1<sup>er</sup> cycle, l'Université de Montréal entend enrichir son engagement en formation continue en créant des programmes de 30 crédits menant à des Diplômes d'études supérieures spécialisées (DESS), qu'on pourrait qualifier de certificats de 2<sup>e</sup> cycle.

Dans une allocution prononcée à l'ouverture du 8<sup>e</sup> congrès biennal de l'AGEEFEP, le 20 novembre dernier, la vice-rectrice au 1<sup>er</sup> cycle et à la formation continue, M<sup>me</sup> Claire McNicoll, a rappelé que, en sus de la FEP, les facultés professionnelles de l'U. de M. ont une longue tradition en formation continue et que cette expertise sera mise à profit dans la création de DESS, un type de programme très répandu aux États-Unis. Les nouveaux programmes seront conçus de façon à pouvoir s'intégrer entièrement dans une maîtrise.



*Le doyen de la FEP, M. Robert Leroux.*

Un premier DESS existe déjà en toxicomanies, un deuxième est en processus de création en petite enfance et on songe à en offrir un en études multiethniques. Les secteurs de la santé et des technologies de l'information comporteraient également un grand potentiel. Une inno-



*La vice-rectrice au 1<sup>er</sup> cycle et à la formation continue, Mme Claire McNicoll.*

vation de taille, plusieurs des DESS seraient offerts "en ligne" sur le réseau Internet.

Dans les autres priorités de l'Université en formation continue, la vice-rectrice mentionne la volonté d'intéresser davantage aux programmes universitaires les entreprises qui doivent consacrer 1 % de la masse salariale à la formation de leurs employé-e-s en vertu de la Loi 90, ainsi que la confirmation du mandat de la FEP dans les programmes de certificat multidisciplinaires portant sur des thématiques sociales. La FEP, conjointement avec d'autres facultés, travaillera également à la création d'un certificat de culture générale destiné particulièrement aux retraités, et elle assurera la coordination trans-facultaire des activités hors campus, de l'enseignement à distance et de l'université d'été.

## LA CLIENTÈLE DE LA FEP EN HAUSSE DE 10 %

Le doyen de la FEP, M. Robert Leroux, s'est aussi adressé aux participant-e-s au congrès. Le mandat de la FEP est plus fort que jamais, estime-t-il, et il en veut pour preuve que la formation continue relève depuis un an et demi d'un très haut niveau dans la hiérarchie de l'Université, en l'occurrence le vice-rectorat au 1<sup>er</sup> cycle et à la formation continue.

Au nombre des réalisations et des projets de la FEP, M. Leroux a fait état des points suivants :

- La création de nouveaux programmes de certificat et la révision des programmes existants.

- L'abolition de la clause qui interdisait à un étudiant-e de moins de 21 ans de s'inscrire dans un programme de la FEP. Cette clause était en effet incompatible avec l'article de la Charte des droits et libertés qui interdit la discrimination en raison de l'âge.

- L'internationalisation du Certificat en toxicomanies grâce à une entente avec la France et la Suisse.

- La conclusion d'une entente entre la FEP, les Presses de l'Université de Montréal et la radio de Radio-Canada afin d'assurer une plus large diffusion des activités organisées dans le cadre des Belles Soirées.

- La mise au point, en collaboration avec de grandes entreprises, d'un Certificat cadre en habiletés transférables qui comporte un volet novateur en reconnaissance des acquis expérimentiels.

- L'engagement de la FEP dans la francisation des immigrant-e-s. Quatre cohortes de ces étudiant-e-s sont déjà actives et deux autres s'ajouteront prochainement.

Un facteur en particulier aidera la Faculté à réaliser ses projets : après plusieurs années de décroissance qui lui avaient fait perdre environ 20 % de sa clientèle, la FEP a enregistré une hausse des inscriptions de 10 %. La hausse a été particulièrement forte dans les hors campus, où elle a atteint 20 %.

M. Leroux a enfin loué le partenariat qui s'est instauré entre la Faculté et l'AGEEFEP. L'Association peut effectivement témoigner que ses relations avec la FEP sont excellentes.

### ANDRÉ LEGAULT AVOCAT

ALARIE, LEGAULT  
BEAUCHEMIN  
PAQUIN, JOBIN  
& BRISSON  
A V O C A T S

1259, rue Berri, 10<sup>e</sup> étage  
Montréal, Québec H2L 4C7  
Téléphone: (514) 844-6216  
Télécopieur: (514) 844-8129

## Départ d'un fondateur de l'AGEEFEP

**L'**émotion était palpable : lorsque les congressistes se sont levés d'un seul bloc pour lui servir une longue ovation, M. Denis Sylvain a été secoué de sanglots. On ne rompt point dans l'indifférence 15 ans d'engagement dans une cause qu'on a eue à cœur.

Survenu dans les dernières heures du congrès, ce moment marquait la fin du mandat de M. Sylvain comme secrétaire général de l'AGEEFEP. Avec quelques autres, dont le président, M. Robert Martin, Denis Sylvain était de la toute première équipe d'étudiant-e-s qui a créé l'Association, en 1985. Élu secrétaire général au congrès de fondation, il a été réélu à ce même poste au cours des six congrès suivants.

Soit dit en passant, M. Sylvain occupe maintenant le poste de directeur général de la Fête nationale du Québec. Il conserve cependant un lien avec l'AGEEFEP



*Un moment d'émotion a marqué la fin du mandat de M. Denis Sylvain comme secrétaire général de l'Association.*

puisqu'il a été élu à l'unanimité membre du conseil de direction. Il demeure également président de la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP).

# LE PROJET DE POLITIQUE SUR LES UNIVERSITÉS

## L'AGEEFEP se réjouit du ton, mais jugera aux actes

**L'**Énoncé de politique à l'égard des universités, le document de consultation du ministre de l'Éducation, M.

**François Legault, réjouit l'AGEEFEP en ce qu'il reconnaît explicitement l'importance des programmes courts et des études à temps partiel dans les universités. Comparativement au précédent document de consultation, — L'université devant l'avenir —, l'Association observe aussi avec satisfaction la disparition d'une certaine rhétorique farcie de préjugés à l'égard des programmes de certificat. Pour le reste, elle évaluera la future politique, qui est attendue dans les prochains mois, à l'aune des mesures concrètes qu'elle comportera.**

Tout comme ce fut le cas depuis les États généraux sur l'éducation, l'AGEEFEP et la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP) ont ciblé un nombre limité de points qui contribueraient à améliorer le système d'éducation des adultes, d'éducation permanente et de formation continue dans les universités. Le 8<sup>e</sup> congrès biennal de l'AGEEFEP a réitéré à l'unanimité son appui à ces revendications :

- La réalisation d'études sur la diplomation dans les programmes de certificat, la contribution des programmes courts à la scolarisation des Québécois et le cheminement éducatif à long terme des personnes qui ont entrepris des études universitaires dans des programmes de certificat.

- L'accessibilité au Régime de l'aide financière pour les étudiants à temps partiel inscrits à un minimum de six crédits. Au cours de la dernière campagne électorale et dans le discours d'ouverture de la dernière session, le premier ministre, M. Lucien Bouchard, a promis de remédier à la situation.

- Le développement de l'enseignement à distance, dont le Québec est loin d'avoir exploité tout le potentiel.

- Des mécanismes crédibles de création et d'évaluation des programmes courts. Il s'agit là, selon l'AGEEFEP et la FAEUQEP, de la condition première de la qualité des programmes.

- L'octroi de baccalauréats avec appellation aux personnes qui ont obtenu trois certificats dans un même champ disciplinaire, comme cela existe à l'École des Hautes Études Commerciales et à l'Université du Québec à Montréal.

- La création de guichets uniques interordres afin de rationaliser l'offre de services des universités dans les hors campus.

- La création d'un système d'équivalences de cours dans l'ensemble du réseau universitaire.

Au-delà des orientations définies dans le document de consultation, il faudra voir en quoi consisteront deux mesures ministérielles à venir — des modifications au mode de financement et un plan de réinvestissement dans les universités — pour évaluer si le cours des choses évolue dans le sens où nous le souhaitons.

L'Association et la Fédération se gardent à ce propos d'un trop grand optimisme. Quelques semaines avant les Fêtes, au cours d'une rencontre avec la Table des partenaires des universités à laquelle assistait la FAEUQEP, le ministre de l'Éducation a manifesté une nette impatience devant la concurrence que se livreraient les universités dans les hors campus et il a fait part de sa volonté d'y remédier.

La Fédération ne partage pas du tout le point de vue du ministre. En règle générale, les universités qui sont présentes en région agissent en complémentarité et se concentrent dans des champs disciplinaires qui leur sont propres. La Fédération estime aussi que les hors campus constituent un facteur d'accessibilité aux études universitaires.

## L'entente Pepsi ne fait aucune vague

**L'**octroi d'un monopole de vente de boissons non alcoolisées aux multinationales Pepsi Cola et Coca Cola a suscité de la controverse dans les universités, au point d'ailleurs où l'Université Laval, devant l'opposition de ses étudiant-e-s, a renoncé à une telle entente. Au congrès de l'AGEEFEP, l'affaire n'a fait aucune vague.

“Dans le passé, les membres de la communauté universitaire consommaient d'importantes quantités de boissons non alcoolisées sur le campus, mais n'en tiraient aucun bénéfice. En ce sens, l'entente Pepsi constitue un gain”, lisait-on dans le document du congrès. On notait aussi que les universités sont dans une situation finan-

cière très difficile en raison du gel des droits de scolarité et de la diminution des subventions gouvernementales, leurs deux principales sources de revenu; dans les circonstances, pouvaient-elles se priver de ce revenu d'appoint? Les congressistes ont visiblement partagé ce point de vue, car la question n'a fait l'objet d'aucun débat.

Rappelons que l'entente avec Pepsi Cola rapportera à l'Université environ 10 millions de dollars en 10 ans. De cette somme, environ un million de dollars sera versé sous diverses formes aux étudiant-e-s et aux associations étudiantes; les nombreux cafés étudiants en sont les principaux bénéficiaires. Sur toute la période du contrat, la part de l'AGEEFEP et de son café bar La Brunante sera de l'ordre de 90 000 \$.

## SITUATION FINANCIÈRE : un redressement en vue

**E**n raison d'un déficit accumulé supérieur à 90 000 \$, la situation financière de l'AGEEFEP demeure préoccupante. L'augmentation des inscriptions à la Faculté de l'éducation permanente ainsi que la rentabilisation du café bar La Brunante laissent toutefois espérer des jours meilleurs.

Le poids de La Brunante dans l'histoire financière de l'Association est bien connu. Pendant des années, les conditions d'implantation et d'opération du café bar ont été si restrictives qu'il en a résulté un gouffre financier. Congrès après congrès, les membres de l'Association n'en ont pas moins fait part de leur volonté de conserver cet acquis, obtenu de haute lutte.

Il semble bien que cette persévérance sera récompensée : depuis septembre, pour la première fois dans l'histoire de La Brunante, les opérations se sont soldées par un profit de quelques milliers de dollars. Ce résultat ne doit

rien au hasard. D'une part, comme le réclamait l'Association depuis au moins deux ans, La Brunante est maintenant autorisée à ouvrir ses portes à 10 h le matin plutôt qu'à 14 h; d'autre part, la direction de l'Université a aussi accepté de concentrer les cours de la FEP au pavillon 3200 Jean-Brillant. À elles seules, ces deux mesures ont permis de tripler le chiffre d'affaires comparativement à la période correspondante de l'année précédente.

En raison de la diminution constante des inscriptions à la FEP au cours des cinq dernières années, l'Association a par ailleurs dû composer avec une diminution de ses revenus annuels de cotisation de 125 000 \$ sur une base récurrente. Or, tout indique que cette spirale descendante a pris fin : en septembre, la hausse des inscriptions a été de l'ordre de 10 %.

Pour l'année en cours et l'exercice financier 2000-2001, les prévisions budgétaires misent sur une hausse de la clientèle de 7 % et de 3 %. Pour peu qu'il en soit ainsi, le déficit accumulé serait ramené à moins de 60 000 \$ au terme de ces deux années.

## De nouveaux venus à la direction de l'AGEEFEP

**C'**est une équipe partiellement renouvelée qui dirigera l'AGEEFEP au cours des deux prochaines années.

Au comité exécutif, on compte une nouvelle figure, soit M<sup>me</sup> Claudette T. Cloutier, qui a titre de vice-présidente. M. Normand Bélisle, qui était jusqu'alors vice-président, succède à M. Denis Sylvain comme secrétaire général; il est aussi l'adjoint au coordonnateur. Les autres membres de l'exécutif sont M. Robert Martin, président et coordonnateur; Nathalie Durand, vice-présidente, et Ange Langlois, vice-président. À noter que tous les membres de l'exécutif ont été élus sans opposition. Le congrès a cependant adopté à l'unanimité une motion de confiance à leur endroit.

L'élection des membres du conseil de direction a par ailleurs donné lieu à un événement singulier. Avant même que le vote ne se tienne, le congrès a exprimé à l'unanimité le vœu qu'on retire le nom de M. Denis Sylvain de la liste des candidat-e-s et qu'on le nomme sur le champ au Conseil. Le congrès souhaitait sans doute témoigner ainsi sa reconnaissance du rôle majeur que M. Sylvain a joué au cours des 15 dernières années et sa volonté que



Outre les cinq membres de l'exécutif, le Conseil de direction compte 11 membres. De gauche à droite : M. Abraham Cherif, M. Gyll Gagné, M. Denis Sylvain, M. Alain Tremblay (président du Conseil régional de Québec), M. Claude Jackson, Mme Chantal Bastien, M. Pierre-Alexandre Morissette, M. Marc St-Pierre, Mme Yvonne Ellis, Mme Lucie Dionne et M. Claude Guimond.

l'Association continue à profiter de son expérience.

Il ne restait dès lors que neuf postes à pourvoir et 13 candidat-e-s en lice. M. Abraham Cherif, M<sup>me</sup> Lucie Dionne, et M<sup>me</sup> Yvonne Ellis ont été réélus si bien que le Conseil comptera six nouvelles figures : M<sup>me</sup> Chantal Bastien, M. Gyll Gagné, M. Claude Guimond, M. Claude Jackson, M. Pierre-Alexandre Morissette et M. Marc St-Pierre. Réélu président du Conseil régional de l'AGEEFEP à Québec, M. Alain Tremblay est également membre d'office du Conseil de direction.

# Le mouvement étudiant québécois bénéficie d'une loi unique au monde

Claude Garon

**P**ar l'importance des droits qu'elle accorde aux regroupements étudiants, la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants n'a pas d'équivalent dans les autres provinces canadiennes; à notre connaissance, elle est même unique au monde.

Adoptée au début des années 80, la Loi accorde aux associations accréditées des droits très importants :

1. L'obligation pour l'établissement de percevoir à la source la cotisation des membres de l'association étudiante, selon la formule Rand en vigueur dans le monde syndical. L'expérience des années 60 et 70 avait démontré que l'insuffisance des ressources financières entravait le développement du mouvement étudiant dans les collèges et universités. De plus, la perception de la cotisation dépendait de la bonne volonté de la direction d'un établissement, ce qui limitait l'autonomie des associations étudiantes.

2. La nomination de représentants dans les instances où siègent des étudiantes et étudiants. Antérieurement à l'octroi de ce droit et même aujourd'hui dans le cas des associations non accréditées, les associations étudiantes n'ont souvent à ce chapitre qu'un pouvoir de recommandation. Cela ouvre la porte au filtrage des candidatures pour des raisons qui n'auraient rien à voir avec la compétence des gens en cause.

3. Le droit d'affichage, indispensable pour faire connaître les activités de l'association.

4. L'octroi de locaux. Pour bâtir une association étudiante et pour animer la vie étudiante, il importe d'avoir pignon sur rue dans l'établissement.

Ces droits s'accompagnent par ailleurs d'obligations. Ainsi, pour s'accréditer sous l'empire de la Loi, une association doit tenir un référendum parmi ses membres selon des règles strictes prédéfinies et approuvées par l'agent d'accréditation du ministère de l'Éducation (MEQ). Une majorité simple suffit pour obtenir l'accréditation, mais le total des votes en faveur de cette dernière doit représenter au minimum 25 % de tous les étudiants et étudiantes de l'établissement, de la faculté ou du département couvert par l'accréditation.

Cette dernière disposition, qui suppose une importante mobilisation étudiante, explique peut-être que, sur 397 associations officiellement reconnues dans les universités et à l'École du Barreau, on ne dénombrait en 1995 que 73 associations accréditées, selon les statistiques officielles du MEQ. L'existence d'associations accréditées fait cependant en sorte que plusieurs associations non accréditées bénéficient dans les faits des mêmes droits, comme par effet d'entraînement. Au bout du compte, c'est donc tout le mouvement étudiant qui profite de la Loi.

Était-ce là l'intention du législateur? Toujours est-il qu'en septembre 1981, peu avant l'adoption de la Loi, le Conseil des universités avait publié un avis au ministre de l'Éducation intitulé Les droits des étudiants dans les universités, dans lequel il constatait la "désintégration du milieu étudiant, sa relative apathie accompagnée de soubresauts sporadiques et son absence presque complète de la structure de décision de l'université". Le Conseil avançait l'explication suivante : "La syndicalisation des professeurs a contribué à l'avènement d'une université à deux, de plus en plus préoccupée de son fonctionnement interne, de moins en moins sujette aux sanctions et au contrôle de la collectivité et accordant une place de plus en plus réduite aux étudiants."

Le Conseil indiquait aussi que, pour important qu'il soit, l'engagement personnel des étudiants dans la vie universitaire ne suffit pas : "Au contraire, il apparaît de plus en plus essentiel que les étudiants soient davantage présents collectivement à tous les niveaux de la structure où se prennent les décisions susceptibles d'affecter leur vie. Cette présence s'impose certes au premier chef là où sont définies les politiques concernant les services aux étudiants. Elle n'est pas moins nécessaire partout où sont prises des décisions majeures concernant la réglementation académique et l'affectation des ressources. Les exigences d'une telle implication sont toutefois différentes. Elles font appel à la nécessité pour les étudiants de s'organiser en association représentative de l'ensemble et à la responsabilité de l'administration universitaire de faciliter aux représentants de ces organismes le meilleur exercice de leurs droits et de leurs responsabilités."

Les étudiantes et les étudiants de la Faculté de l'éducation permanente sont donc dans l'air du temps lorsque, en 1985, ils votent dans une proportion de 82,5 % en faveur de la création de l'AGEEFEP. L'appui est d'autant plus solide que le taux de participation au référendum frôle les 80 %. Ce premier référendum ne se tient cependant pas sous l'empire de la loi sur les associations étudiantes, mais bien selon les règles de l'Université de Montréal. L'accréditation de l'Association se limite à la Faculté de l'éducation permanente. Il faudra quatre ans avant que l'AGEEFEP obtienne une accréditation officielle de l'Université équivalente à celle dont jouissait jusque-là sans partage la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAECUM).

Au début des années 90, l'AGEEFEP souhaite profiter pleinement des droits consentis aux associations étudiantes accréditées selon la Loi. Le résultat est une nouvelle fois sans équivoque puisque c'est à plus de 90 % que

les membres répondent "oui" à la question suivante : Êtes-vous d'accord pour que l'AGEEFEP s'accrédite en vertu de la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants*?

L'Association constate bientôt que, tout en étant adéquate à plusieurs points de vue, la Loi comporte des imperfections découlant du fait qu'elle répond aux besoins des associations étudiantes traditionnelles. Et pour cause : si les adultes étaient massivement présents dans les universités depuis la fin des années 60, leur regroupement en associations autonomes constituait un phénomène nouveau et encore marginal. Au milieu des années 80, outre l'AGEEFEP, il n'existait à vrai dire qu'une seule autre association étudiante d'adultes au postsecondaire, soit la McGill Association of Continuing Education Students (MACES). À ce désavantage du petit nombre s'ajoutaient la résistance au changement inhérente à tout grand système organisé — ce qu'est évidemment le système universitaire —, et sans doute aussi le préjugé quant à la valeur des programmes d'étude offerts aux adultes, voire la légitimité de la présence aussi nombreuse de ces derniers dans les universités. Au départ, l'AGEEFEP ne pesait donc pas lourd dans la balance à l'Université de Montréal, pas plus d'ailleurs que MACES à l'Université McGill.

C'est d'ailleurs cette réalité qui a incité les deux associations à unir leurs forces au début des années 90 en créant la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP), qui regroupe aujourd'hui six associations étudiantes et plus de 30 000 membres. Simultanément à sa participation à la FAEUQEP, l'AGEEFEP est membre de la toute jeune Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ). Au terme d'un long travail de persuasion et de lobbying, l'AGEE-

FEP obtient du mouvement étudiant qu'il revendique des amendements à la loi sur les associations étudiantes. L'amendement suivant est particulièrement crucial : la reconnaissance de trois catégories d'étudiants dans les universités : le 1<sup>er</sup> cycle régulier, les études supérieures et l'éducation permanente. L'Assemblée nationale amende effectivement la Loi dans le sens proposé. C'est incontestablement une grande victoire, car elle consacre légalement le caractère particulier de l'éducation permanente, qui n'a pas autrement de fondements légaux explicites dans le droit québécois. En 1995, l'AGEEFEP convie donc ses membres à un autre référendum pour profiter pleinement de la Loi et pour faire de l'Association la représentante de l'éducation permanente dans l'ensemble de l'Université de Montréal, et non plus seulement à la Faculté de l'éducation permanente. La victoire du "oui" est à nouveau sans équivoque, soit près de 97 % avec un taux de participation de plus de 65 %.

Souvent, il faut cependant plus de temps pour changer les mentalités que pour modifier les lois, et ce n'est que tout récemment, au cours de l'été 1999, que l'AGEEFEP a fait sauter le dernier verrou qui limitait son droit à occuper un siège dans toutes les instances où la présence d'étudiants est prévue, y compris l'instance suprême, le Conseil de l'Université de Montréal (Voir *Nomination de Robert Martin au Conseil de l'Université*). C'est aussi seulement depuis ce moment que s'est pleinement réalisé le vœu d'une représentation collective des étudiants, tel que l'avait formulé en 1981 le Conseil des universités, dans ce cas-ci la représentation collective des étudiantes et des étudiants de l'éducation permanente.

## Nomination de Robert Martin au Conseil de l'Université

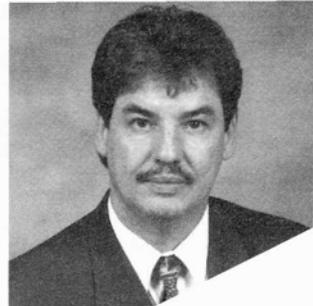
**D**epuis cet automne, le président de l'AGEEFEP, M. Robert Martin, siège de plein droit au Conseil de l'Université de Montréal, la plus haute instance décisionnelle dans notre établissement. Le Conseil compte 26 membres.

La nomination de M. Martin couronne la longue marche de l'AGEEFEP pour faire appliquer intégralement à l'Université de Montréal les règles de la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants* (voir *Le mouvement étudiant québécois bénéficie d'une loi unique au monde*).

Jusqu'à la nomination de M. Martin, c'est la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAECUM) — la seule autre association étudiante officiellement accréditée — qui occupait les deux sièges réservés aux étudiant-e-s. Par tradition, la FAECUM nommait au Conseil ses anciens officiers. L'AGEEFEP a donc innové en nommant plutôt son président en exercice, une initiative qui s'est heurtée à une forte résistance. Sur ce point, on lisait d'ailleurs dans le document du 8<sup>e</sup> congrès biennal : "[...] l'AGEEFEP est consciente d'avoir fait entorse à la culture de l'U. de M., mais elle estime que c'est en faisant respecter la loi qui la régit qu'elle défend le plus efficacement ses membres et qu'elle peut le mieux contribuer à l'évolution politique de l'U. de M."

Dans le document du congrès, on notait également ceci : "L'affaire comportait par ailleurs une importante dimension juridique. C'est en effet en produisant un avis juridique très étoffé que l'Association a vaincu les dernières résistances de l'Université. Tôt ou tard, faute d'un règlement politique, l'Association n'aurait guère eu le choix de porter l'affaire devant les tribunaux, car il en allait de la portée réelle de la Loi."

## LES ENTENTES INTERUNIVERSITAIRES



**O**utre diverses ententes interprovinciales et internationales, il existe une entente entre les universités québécoises qui permet à un étudiant régulier de suivre un certain nombre de cours dans une université autre que la sienne. Les cours ainsi suivis sont ensuite reconnus dans son programme d'études. Il s'agit plus précisément de L'Entente relative au transfert de crédits académiques entre les établissements universitaires du Québec.

Cette entente, qui existe depuis de nombreuses années, a été conclue sous l'égide de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CRÉPUQ).

L'article 1.14 du Règlement pédagogique de la Faculté de l'éducation permanente permet aux étudiants réguliers de se prévaloir de cette entente pour peu qu'ils obtiennent la permission des autorités compétentes. Une telle possibilité est fort intéressante. Par exemple, pour compléter le nombre de crédits de cours requis à des fins d'obtention de prêts et bourses. Ou encore, lorsqu'un étudiant est en fin de parcours dans un programme et que l'offre de cours est restreinte. Il faut toutefois noter qu'il est impossible de compléter plus de 6 crédits par cette voie si l'on est inscrit à un programme de certificat.

Pour bénéficier de l'entente, vous devez obtenir l'approbation de votre responsable de programme et déterminer avec lui les cours auxquels vous pourrez vous inscrire. Remplissez ensuite le formulaire Autorisation d'études hors établissement dans le cadre de l'entente interuniversitaire. Les droits de scolarités doivent être versés à l'Université de Montréal selon les règles en vigueur,

non pas à l'université d'accueil. Présentez-vous ensuite au Bureau du registraire de l'université d'accueil afin d'obtenir l'acceptation de votre demande de transfert et connaître les modalités relatives à l'inscription.

Dans le cadre des cours sujets à l'entente, vous êtes soumis aux règlements pédagogiques de l'université d'accueil. Si vous désirez abandonner un ou des cours, vous devez le signifier par un avis écrit au Bureau du registraire de l'université d'accueil et faire parvenir une copie de cet avis au Bureau du registraire de l'Université de Montréal.

À la fin du trimestre, les résultats obtenus sont transmis directement au Bureau du registraire de l'Université. S'il y a lieu, ils sont convertis au système de notation littérale en vigueur et portés à votre bulletin de notes. Les notes ainsi obtenues contribuent au calcul de votre moyenne cumulative et les crédits sont comptés dans le total des crédits nécessaires pour compléter votre programme.

### LE RÉGIME DE SOINS DE SANTÉ ET DENTAIRE DE LA FAECUM

Il arrive parfois que votre relevé de compte de droits de scolarités soit accompagné d'une lettre concernant le régime de soins de santé et dentaires de la Fédération des associations étudiantes du campus de l'université de Montréal (FAECUM). Cette lettre fait part des bénéfices du régime et on informe les étudiants que l'inscription au régime est automatique, mais que la participation est facultative. On y mentionne les modalités et les délais pour exercer son droit de retrait.

Les étudiants inscrits à la Faculté de l'éducation permanente (FEP), sauf exception, n'ont pas à tenir compte de cette lettre, pas plus que du contenu de la note située au bas de leur relevé de compte. Depuis peu, la Direction des finances de l'Université a pris les dispositions nécessaires pour que les étudiants

de la FEP ne reçoivent plus la lettre concernée.

Cependant, certains étudiants de la FEP pourront quand même recevoir une telle lettre. Il s'agit des étudiants qui sont inscrits simultanément à un programme de la FEP et à un programme d'une autre faculté. Si vous êtes dans cette situation et que vous désirez exercer votre option de retrait, vous devrez le faire selon les modalités prévues et dans les délais prescrits. Sinon, vous devrez payer la note.

### TRAVAUX DE GROUPE ET PRÉSENCE OBLIGATOIRE AUX COURS

La Faculté a convenu de rappeler aux chargé-e-s de cours les termes d'une directive concernant les travaux de groupe et la présence obligatoire aux cours.

On y mentionne que "les travaux de groupe doivent être plus l'exception que la règle". Ils ne peuvent être imposés que s'ils sont expressément liés aux objectifs d'apprentissage du cours. Lorsqu'ils ne sont pas expressément nécessaires, ils peuvent être quand même proposés aux étudiants, mais assortis de la possibilité d'être remplacés par un travail individuel, au choix de l'étudiant et sans qu'il en soit pénalisé. Soulignons finalement que l'article 7 du règlement pédagogique précise que "dans le cas d'un travail de groupe, chaque étudiant doit être évalué individuellement".

En ce qui touche à la présence aux cours, une règle non écrite veut qu'elle soit facultative. La directive précitée mentionne qu'à moins qu'elle soit "explicitement requise au regard de l'atteinte des objectifs d'apprentissage énumérés dans le plan de cours", la présence aux cours n'est pas obligatoire. Une telle exigence reste donc possible, mais uniquement si elle est bien fondée, si elle est approuvée par les autorités et si elle apparaît dans le plan de cours.

Christian Arseneault  
Conseiller

# LE FURETEUR

LA VIE SUR LE CAMPUS • HIVER 2000

En bref

## ÉVÉNEMENTS

### 40<sup>e</sup> SAISON DU THÉÂTRE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (TUM)

Festival TUM : DU 14 AU 20 FÉVRIER  
*L'oiseau bleu* de Mæterlinck et  
du théâtre-midi (lectures).

Info-TUM : 343-6111, poste 4691

À venir en mars, un cabaret en l'honneur  
du duo Brecht-Weill.

### SEMAINE DE LA SAINT-VALENTIN

7 AU 10 FÉVRIER

Une occasion de réfléchir sur l'amour et  
les relations amoureuses en discutant  
avec les psychologues du SOCP.

Renseignements : 343-6853

### SEMAINE INTERCULTURELLE

7 AU 11 FÉVRIER

Associations et groupes interculturels,  
activités artistiques, rencontres,  
spectacles, etc.

Renseignements : 343-7896

### CONCOURS INTERUNIVERSITAIRE DE PHOTOGRAPHIE

Thème : *par la fenêtre*

Ouvert à tous les étudiants, statuts temps  
partiel et libre compris.

Date limite de remise des photos :

18 FÉVRIER

Info-concours : 343-6524

### CONCOURS DE RECETTES DU SERVICE DE SANTÉ

2 500 \$ à gagner

Lancement en janvier.

Date limite : VENDREDI 25 FÉVRIER

Renseignements : 343-6111, poste 1770

## EMPLOI

Service de placement offert spécialement

aux étudiants de la FEP

MARDI ET MERCREDI DE 17 H À 19 H

Rendez-vous : 343-6736

En étant inscrit à la Faculté de

l'éducation permanente, vous

bénéficiez des tarifs réduits

étudiants pour certaines des

activités mentionnées ci-contre.

Pour plus de détails

sur ces activités, consultez

**FURETEUR** 1999-2000.

## SORTIES

### CINÉ-CAMPUS

Une sélection de 12 des meilleurs films

de l'année, toujours à aussi bas prix :

2,99 \$ pour les étudiants de la FEP.

Les mardis et mercredis.

Programmation disponible partout sur le

campus ou au 343-6524.

## ATELIERS

### Service d'orientation et de consultation psychologique

> 9 ateliers en orientation scolaire et  
professionnelle dont trois nouveaux  
- GRATUIT -

> 6 ateliers sur le développement  
des compétences personnelles dont  
quatre nouveaux

> 7 ateliers sur les méthodes d'étude  
- GRATUIT -

> 1 atelier sur la préparation et  
la présentation d'un exposé

> 1 atelier sur la procrastination

Inscription : 343-6853

### Service d'action humanitaire et communautaire

> 5 ateliers :

*Comment bouclier son budget personnel,*

*Apprendre à cuisiner,*

*Conduite de réunion,*

*Animation et créativité,*

*Élaboration d'un projet*

> Plusieurs activités d'entraide :

groupes d'achats écono-marché,

dépannage alimentaire et

aide d'urgence, etc.

Inscription : 343-7896

## COUNSELING

Tarif étudiant de la FEP

Psychologue : 15 \$ à 60 \$ par entrevue

Conseiller d'orientation : 12 \$ par entrevue

Rendez-vous : 343-6853

Information scolaire et professionnelle

- GRATUIT - 343-7890



### Service des activités culturelles

Pavillon J.A.-DeSève  
2332, boul. Édouard-Montpetit  
Local C-2524  
(514) 343-6524  
www.sac.umontreal.ca

### Service universitaire de l'emploi [SUE]

Pavillon J.A.-DeSève  
2332, boul. Édouard-Montpetit  
(514) 343-6736  
www.emploi.umontreal.ca

### Services socio-économiques

Pavillon J.A.-DeSève  
2332, boul. Édouard-Montpetit

BUREAU DE L'AIDE FINANCIÈRE :  
(514) 343-6145 (messaagerie vocale)  
www.baf.umontreal.ca

BUREAU DES SERVICES  
AUX ÉTUDIANTS HANDICAPÉS :  
(514) 343-7928 ou (514) 343-7013  
www.ciph.umontreal.ca

BUREAU DU LOGEMENT HORS CAMPUS :  
(514) 343-6533

BUREAU DES SERVICES  
AUX ÉTUDIANTS ÉTRANGERS :  
(514) 343-6935

### Service d'orientation et de consultation psychologique [SOCP]

2101, boul. Édouard-Montpetit, 3<sup>e</sup> étage

CONSULTATION PSYCHOLOGIQUE,  
ORIENTATION ET ATELIERS :  
(514) 343-6853

INFORMATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE :  
(514) 343-7890  
www.socp.umontreal.ca

### Service de santé

2101, boul. Édouard-Montpetit  
(514) 343-6452  
www.sante.umontreal.ca

### Service d'action humanitaire et communautaire [Service d'AHC]

Pavillon 3200 Jean-Brillant, local B-2253  
(514) 343-7896  
www.serdahc.umontreal.ca

Édouard-Montpetit ou  
Université de Montréal



Université   
de Montréal

## LA SEMAINE INTERCULTURELLE DE L'U. DE M.

C'est sous le thème "Le défi de l'identité dans un pluralisme culturel" que se tiendra, du 7 au 11 février 2000, la 10<sup>e</sup> Semaine interculturelle de l'Université de Montréal. Les organisateurs de l'événement sont à la recherche d'étudiant-e-s et de membres de la communauté universitaire intéressés à participer d'une façon ou d'une autre à cette semaine. Spectacle, discussion, production d'un recueil de textes, dégustation gastronomique et cinéma seront notamment au menu de la Semaine interculturelle. Les personnes intéressées à collaborer sont priées de communiquer avec Isabelle Dalceggio ou Mélanie Marron au 343-7896 ou à l'adresse électronique suivante : [isabelle.dalceggio@umontreal.ca](mailto:isabelle.dalceggio@umontreal.ca)

## Dire, la revue des cycles supérieurs

Depuis cinq ans déjà, les étudiant-e-s des cycles supérieurs de l'U. de M. publient la revue *Dire*. Sciences, arts et lettres, sciences humaines et sciences sociales, *Dire* couvre tous les champs où l'U. de M. est active en recherche. La plupart du temps, les auteurs rédigent d'ailleurs leurs textes à partir de leur matériel de recherche. Cela est tout à fait logique puisque l'un des objectifs de la revue est de procurer aux



jeunes chercheurs une occasion de vulgariser leurs connaissances. On peut s'abonner à *Dire*, au coût de 12 \$ pour un an et 22 \$ pour deux ans. En indiquant clairement vos coordonnées, prière de faire votre chèque ou mandat à l'ordre de FICSUM et de l'expédier à l'adresse suivante : *Dire*, Pavillon 3200, Rue Jean-Brillant, Local B-1265, Montréal, Qc, H3T 1N8. Le numéro de téléphone est le (514) 343-5947.

## Un argument de NÉGOCIATION qui a du POIDS

Le syndicat des chargé-e-s de cours de l'Université de Montréal disposera d'un argument de poids lorsqu'il négociera les clauses salariales de sa prochaine convention collective : une étude de l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération, une composante de l'Institut de la statistique du Québec (IRIR-ISQ), révèle que, pour un même travail d'enseignement, l'écart de la rémunération entre un professeur-e et un chargé-e de cours se chiffre à 71,5 %. Dans l'ensemble du réseau universitaire québécois, les

chargé-e-s de cours auraient ainsi été privés d'une somme de 450 millions de dollars au cours des 10 dernières années. L'U. de M. compte environ 1 800 chargé-e-s de cours et leur convention collective viendra à échéance en août prochain.

## REMBOURSEMENT de la hausse des frais de gestion

Grâce à l'intervention de l'ombudsman de l'Université, M<sup>me</sup> Marie-José Rivest, qui a reçu plusieurs plaintes à ce propos, dont une du Service des plaintes de l'AGEEFEP, les étudiant-e-s qui ont suivi des cours à la session printemps-été 1999 obtiendront un crédit ou le remboursement de la hausse des frais de gestion qui leur a été imposée. Le problème vient du fait que le comité exécutif de l'Université n'a adopté que le 22 avril 1999 le "Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais", qui comportait une hausse des frais de gestion applicable dès la session printemps-été. Or, à cette date, plusieurs étudiant-e-s s'étaient déjà inscrits à cette session sans avoir été informés des nouvelles dispositions si bien que l'augmentation des frais de gestion équivalait à une modification unilatérale des termes du contrat entre ces étudiant-e-s et l'Université, selon les conseillers juridiques de l'établissement.

## 60 sujets aux BELLES SOIRÉES

Conférences sur les grands penseurs de l'Occi-

dent, les écrivains de la Provence, l'art de vivre en Toscane, l'âme des jardins et bien d'autres, voyages à l'étranger, visites d'expositions prestigieuses au Canada et aux États-Unis, les activités culturelles des Belles Soirées de l'Université de Montréal sont à nouveau nombreuses — une soixantaine — et variées au cours du trimestre d'hiver 2000. Une nouveauté : sept de ces activités seront présentées en matinée au campus de l'U. de M. à Longueuil, qui a été ouvert en septembre dernier et qui est situé près du métro Longueuil, au Complexe Saint-Charles, 1111, rue Saint-Charles, tour ouest. Pour obtenir le journal des Belles Soirées, composez le (514) 343-2020.

## UN AVIS ATTENDU SUR LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS

La Commission de l'éducation des adultes du Conseil supérieur de l'éducation a tenu des audiences sur la reconnaissance des acquis scolaires et extrascolaires, les 19 et 20 janvier. L'AGEEFEP y a exposé son point de vue. Depuis quelques mois déjà, une équipe de la Commission travaille à la préparation d'un avis sur la question. Que ce soit au secondaire, au collégial ou à l'université, la Commission a pour mandat de dresser un inventaire de ce qui se fait en reconnaissance des acquis "de façon à proposer des pistes de développement favorisant l'accessibilité de tels services et une réponse adéquate aux besoins des

adultes". L'AGEEFEP s'intéresse depuis plusieurs années à la reconnaissance des acquis. Le congrès de 1991 a d'ailleurs adopté un énoncé de politique sur cette question qui sert toujours de cadre de référence. Au cours des dernières années, l'Association s'est toutefois davantage intéressée au volet des acquis scolaires, en l'occurrence l'inexistence d'un mécanisme d'octroi d'équivalences de cours dans le réseau universitaire du Québec.

## LA VIE est-elle belle?

La vie familiale, l'amour, l'orientation professionnelle, le deuil, les mécanismes de défense, les crises



psychologiques, la souffrance sous toutes ses formes, ce sont là quelques-uns des thèmes que les psychologues du Service d'orientation et de consultation psychologique (SOCP) ont scrutés sous divers angles dans le bulletin *Vies-à-Vies*, qui est publié à quelques reprises chaque année depuis 1989. Sous la direction de Marie-Andrée Linteau, 35 de ces courts textes ont été rassemblés dans

un livre intitulé *La vie est-elle belle?*, qui a été publié en novembre dernier aux Éditions de Mortagne. Les étudiant-e-s trouveront certainement intérêt à lire et à relire ces réflexions de psychologues qui ont une solide expérience de terrain, mais le grand public y trouvera également son compte. C'est d'ailleurs l'intérêt pour ces chroniques qu'ont manifesté des gens de l'extérieur de l'Université qui a été en partie à l'origine de la publication du livre. *La vie est-elle belle?* est disponible en librairie au coût de 19,95 \$ plus taxes. On peut aussi se le procurer à meilleur prix au SOCP, 2101, boul. Édouard-Montpetit, 2<sup>e</sup> étage, porte 200. Le prix est de 17 \$ pour les étudiant-e-s et de 18 \$ pour toute autre personne, taxes incluses.

## RÉCIPIENDAIRES DU PRIX PAUL-DUMONT-FRENETTE 1999

Quatre étudiantes du Certificat en relations publiques de la Faculté de l'éducation permanente ont remporté le prix Paul-Dumont-Frenette 1999 décerné par l'Association des relationnistes du Québec. Il s'agit de M<sup>mes</sup> Maude Bédard, Marylin Bourgeois et Kathleen Lapointe, dans la catégorie "Travail de groupe" et de M<sup>me</sup> Isabelle Laflamme, dans la catégorie "Travail individuel". Toutes nos félicitations.

## L'APPROCHE SYSTÉMIQUE en santé mentale



"L'approche systémique se différencie de la pratique traditionnelle en santé mentale, par exemple, en ce qu'elle ne se limite pas au diagnostic de la maladie mentale et au traitement des symptômes, mais favorise la réorganisation de l'individu dans les divers contextes où il évolue, en misant sur la circulation de l'information plutôt que sur le contrôle", lit-on dans la préface de *L'approche systémique en santé mentale*, un ouvrage collectif qu'ont publié cet automne Les Presses de l'Université de Montréal, sous la direction de M<sup>me</sup> Louise Blanchette, responsable du Certificat de santé mentale de la FEP. Les auteurs des huit chapitres que compte le volume sont M. Christian Côté, le D<sup>r</sup> Jeanne Pratte, M<sup>me</sup> Louise Landry-Balas, le D<sup>r</sup> Suzanne Lamarre, M<sup>me</sup> Diane Beauséjour, M<sup>me</sup> Marie Dumas, M. Jacques Bruneau et M. Marc-Antoine Gingras. Cet ouvrage est le fruit de la collaboration de la FEP et de la Fondation pour la recherche en approche systémique (FRAS);

il confirme l'acuité de l'expertise de la FEP dans le domaine de la santé mentale. Le directeur des Presses de l'Université de Montréal, M. Antoine Del Busso, a fait part de son souhait que se réalisent d'autres projets de publication dans les champs de compétence de la FEP.

## Troisième numéro du journal LE PETIT REPORTER

Les initiateurs du journal *Le Petit Reporter* relèvent à l'évidence le défi qu'ils s'étaient donné : ils ont publié peu avant Noël leur troisième numéro, tel qu'ils l'avaient prévu.

Quelques semaines plus tôt, *Le Petit Reporter* a fait l'objet d'un lancement officiel dans les locaux de la Faculté de l'éducation permanente. Le projet étant réalisé par des étudiant-e-s en journalisme — Nasser Bouména, Laurence Dupin, Jean-Baptiste Valin, Nolsina Yim et Sonia Galipeau —, on ne s'étonnera pas qu'il bénéficie d'un appui enthousiaste de la responsable du Certificat de journalisme, M<sup>me</sup> Marie-Christiane Hellot. Celle-ci a d'ailleurs exprimé le souhait que l'expérience survive au départ éventuel de l'équipe de fondateurs, voire que le journal prenne de l'ampleur au fil des ans. Pour l'instant, il s'agit d'une publication modeste réalisée en photocopie et tirée à environ 450 exemplaires. L'AGEEFEP assume le coût de la publication dans le cadre du programme des Initiatives étudiantes.

## Scènes du 8<sup>e</sup> congrès biennal de l'AGEEFEP

Le congrès biennal est un temps fort dans la vie de l'Association. Le plus récent, tenu les 20 et 21 novembre dernier, n'a pas fait exception à la règle. Ci-dessous, quelques-uns des moments de ce 8<sup>e</sup> congrès biennal.



C'est sous le thème "Redéfinir l'éducation permanente à l'U. de M." que s'est tenu le 8<sup>e</sup> congrès biennal de l'AGEEFEP.



Cette photo pourrait s'intituler L'ancien et le nouveau. À gauche, le secrétaire général en titre, M. Normand Bélisle, qui succède à M. Denis Sylvain. Ce dernier a été nommé directeur général de la Fête nationale du 24 juin.



Secrétaire de la direction dans ses activités quotidiennes, Mme Ghislaine Brunelle joue un rôle clé dans l'organisation du congrès, dont elle est la secrétaire d'assemblée.



Une discussion visiblement animée entre une participante au congrès, l'ex-secrétaire général de l'AGEEFEP, M. Denis Sylvain, et le doyen de la Faculté de l'éducation permanente, M. Robert Leroux.



Au nom du congrès, M. Robert Martin remet une plume à M. Denis Sylvain. Le notoire hiéroglyphe qui lui tient lieu de signature s'en trouvera peut-être plus facilement déchiffirable...



Elle correspond plutôt bien à la description "une main de fer dans un gant de velours". À nouveau cette année, Me Ghislaine Chabot agissait comme présidente d'assemblée.



Le secrétaire général sortant, M. Denis Sylvain, fait ses adieux au congrès sous l'œil de M. Robert Martin et d'une nouvelle venue à la vice-présidence, Mme Claudette T. Cloutier.



Le président fondateur de l'AGÉEFEP, M. Robert Martin, a une nouvelle fois été réélu sans opposition. Comme ses collègues de l'exécutif — M. Normand Bélisle, M. Ange Langlois, Mme Nathalie Durand et Mme Claudette T. Cloutier — il a cependant fait l'objet d'un vote de confiance unanime du congrès.



Un congrès de deux jours requiert une logistique importante. Mmes Louise Daigneault, Johanne Dupuis et Johanne Mercier ainsi que M. Sébastien Ciavarella ont assuré la bonne marche des opérations. Le congrès les en a félicités.

# Allez de l'avant sans mettre votre travail de côté.

## 40 programmes crédités

Communication

Traduction

Créativité

Santé

Services sociaux

Intervention

Gestion

Justice

Hors campus

Formation à distance

Cours de langue

Enseignement culturel

Conseil en formation sans frais

Renseignements

(514) 343-6090

1 800 363-8876

[info@fep.umontreal.ca](mailto:info@fep.umontreal.ca)

[www.fep.umontreal.ca](http://www.fep.umontreal.ca)